

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

PRÉVENTION PRIMAIRE PAR LES PAIRS

Par Profil supprimé Postée le 09/03/2010 11:13

Bonjour, nous sommes étudiants infirmiers en 3ème année à Besançon et nous effectuons un travail de recherche sur la prévention primaire de l'alcoolisme, du tabagisme et du jeu par les pairs.

Nous voulions savoir:

-S'il existe des textes légiférants l'intervention d'anciens consommateurs au sein de milieux scolaires.

-Si le ministère de la santé travaille en collaboration ou consulte certains organismes d'anciens consommateurs, et dans quel but.

-S'il existe des associations de pairs dans le cas des addictions aux jeux.

-S'il est possible de trouver des statistiques d'épidémiologie concernant la prévention primaire des pairs au niveau national (nombre d'associations, interventions, évolution des chiffres des personnes addictes,...).

En vous remerciant de votre attention et en attente d'une réponse rapide,
Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Mise en ligne le 09/03/2010

Bonjour,

A notre connaissance et après consultation du site legifrance.gouv.fr qui se charge de diffuser les informations utiles en matière de droit, il n'existe pas de textes légiférant l'intervention d'anciens consommateurs en milieu scolaire.

Il n'est fait mention que d'une information, au sein des collèges et lycées, sur les conséquences de la consommation d'alcool par les femmes enceintes sur le développement du fœtus (code de l'éducation, art. L. 312-17).

Le Ministère de la Santé participe à l'encadrement du réseau d'associations dont font partie les mouvements néphalistes ("Alcooliques Anonymes", "La Croix d'or", "Vie Libre"). Ces trois associations principales en matière de prévention primaire par les pairs dans le domaine de l'alcool exercent une fonction de soutien des personnes en difficultés avec leurs consommations d'alcool comme de leurs proches, par le biais de groupes de paroles réguliers.

Nous n'avons pas connaissance de collaborations particulières entre elles et le Ministère de la Santé.

Si des initiatives ponctuelles existent, des lieux de documentation spécialisés en matière de santé ou de prévention de l'alcoolisme pourront vous renseigner. Vous trouverez ci joint des adresses à contacter.

Par ailleurs, là encore, en matière d'études épidémiologiques et statistiques, ces mêmes lieux pourront vous renseigner en mettant à votre disposition des ouvrages dédiés aux études et recensements qui existent dans votre domaine de recherche.

Enfin, des associations de pairs dédiés aux joueurs en difficultés existent effectivement, elles se nomment par exemple « Débiteurs Anonymes », ou "Gamblers Anonymes".

Par ailleurs des groupes de parole de soutien aux joueurs dépendants existent aussi à l'initiative de certains établissements de soins comme le Centre Médical Marmottan à Paris ou le Centre de Référence sur le Jeu Excessif (CRJE) du CHU de Nantes.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

IREPS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ-ANTENNE DU DOUBS

1 rue François Charrière
25000 BESANCON

Tél : 03 81 41 90 90

Site web : www.ireps-bfc.org

Secrétariat : Lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h

Accueil du public : Accueil sur rendez-vous

Centre de documentation : Centre de ressources documentaires et pédagogthèque.

[Voir la fiche détaillée](#)